

Collège des Bourgmestre et Échevins
Commune de Saint-Gilles
Place Van Meenen, 39
1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2017-62/669

N/Réf. : JMB/SGL-2.250/ s.616

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Américaine, 26 à 28.
Modification du PU2013-167.
PERMIS D'URBANISME.

En réponse à votre courrier du 15/01, reçu le 17/01/2018, nous vous communiquons *l'avis favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 31/01/2018.

L'immeuble sis rue Américaine de 26 à 28 est situé dans la zone de protection ainsi que dans la zone tampon Unesco de la maison Horta rue Américaine 23; il est également inscrit à l'Inventaire du patrimoine et est compris dans le périmètre du règlement d'urbanisme communal zoné « Hôtel de Ville ».

La demande porte sur la modification du permis d'urbanisme PU2013-167 délivré en janvier 2015, pour lequel la CRMS avait émis un avis favorable le 17/03/2014 (AVL/ah/SGL-250/s.551). La demande visait le réaménagement en espace commercial d'une ancienne salle de bal et de garages construits à la fin du XIXème siècle (1890 et 1896).

Les modifications portent sur l'agrandissement de la lucarne et la pose d'une verrière zénithale en toiture du n° 28, l'ouverture d'un large puits de lumière en toiture plate du n° 26, l'agrandissement des baies de fenêtre en façade arrière, l'aménagement de terrasses et d'un auvent autour d'un bassin d'eau à l'arrière et l'agrandissement du sous-sol du n° 26. La façade avant n'est quant à elle pas modifiée.

Ces interventions n'appellent pas de remarques sur le plan patrimonial, ni urbanistique. Elles n'auront qu'un impact visuel très limité sur le bien classé situé de l'autre côté de la rue et permettront de conserver les qualités paysagères du grand jardin situé à l'arrière de l'ancienne salle.

De manière générale, la CRMS se réjouit de constater que le projet modifiera finalement très peu le contexte et les abords de la maison de Victor Horta. L'ensemble constitué par les n° 26-28 présente une incontestable valeur d'accompagnement pour le Musée Horta qui lui fait face puisque son gabarit très bas constitue une interruption du front bâti permettant de dégager une vue intéressante depuis l'ancien atelier de l'architecte sur le grand jardin qui s'étend à l'arrière des bâtiments visés.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Présidente f.f.

c.c. Michèle Kreutz (B.U.P. - D.M.S.) et Véronique Henry (B.U.P. – D.U.)